



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-05-2026 /

Dossier complet le : 20-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018308/KK P

1 Intitulé du projet

Extension CITROEN BELFORT S.A NEDEY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEDEY BELFORT

Raison sociale

S.A NEDEY BELFORT

N° SIRET

41030491900039

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

NEDEY

Prénom(s)

Valere

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est situe Rue Xavier Bichat a Belfort, au sein du parc d'activites des Hauts de Belfort. La parcelle est bordee au nord, a l'ouest et a l'est par des secteurs industriels peu denses, et au sud par l'autoroute. Le site accueille une concession automobile Citroen / MG / Peugeot existante avec atelier de mecanique et carrosserie. L'emprise totale du terrain est de 22 659 m². L'emprise au sol batie existante est de 4 347 m². Surfaces du site : - Emprise terrain : 22 659 m² (surface totale des parcelles n° 150 et 194, section CM) ; - Emprise batiments : 6 727 m² (emprise au sol total des batiments projetes, soit un coefficient d'emprise au sol de 30,6 %) ; - Emprise voiries et parkings : surface d'emprise du parking cree de 6 465 m² (enrobes drainant) et surfaces gravillon : 1 686 m² ; Emprise bassins de retention / infiltration : deux zones infiltrantes sous voirie : zone 1 = 60 m³ (type "cagette"), zone 2 = 285 m³ (cf. plan de masse). - Emprise espaces verts : 2 819 m² de gazon (pleine terre), soit un CBS de 23 % pour la parcelle principale. Rangee d'arbustes sur bande minimale de 2 metres en bordure de la Rue Xavier BICHAT.

4.2 Objectifs du projet

Il sera construit : - Extension de l'atelier : 1 773 m² - Espace livraison : 183 m² - Extension concession Peugeot : 424 m² - Auvent camion : 228 m² - Parking : 6 465 m² pour la creation de 248 places de parking avec 22 places pour la public, 48 pour les vehicules d'occasion, 45 places pour les vehicules de garage (pour reparation), 78 places pour la personnel et 55 places en fourriere. - Panneaux photovoltaiques : 3 318 m²

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Calendrier des travaux : Septembre 2026, sur une durée de 10 mois. Travaux de construction : - Extension de l'atelier de mécanique (1 773 m²), - Espace livraison (183 m²), - Extension de la concession Peugeot (424 m²) - Auvent camion (228 m²). Travaux de voirie et réseaux divers : - Reamenagement complet du secteur est de la parcelle (parkings, espaces verts, clôtures, réseaux d'eaux pluviales) - Mise en place de panneaux photovoltaïques sur ombrières (3 3318 m²), - Refection des façades (bardage, menuiseries) et des toitures (étancheité bicouche). - Raccordement au réseau de chaleur de la ZAC. Mesures prévues pendant les travaux : mise en place de mesures habituelles de chantier : - Protection des réseaux existants, - Gestion des déchets de chantier, - Limitation des nuisances sonores et poussières, - Signalisation adaptée pour la sécurité des accès au site. La continuité des accès à la concession sera assurée pendant toute la durée du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Activité : vente et entretien de véhicules automobiles neufs et d'occasion (concessions Citroën, MG, Peugeot), atelier de mécanique et carrosserie, espace livraisons, aire de préparation et zone fourrière. Le chauffage de l'extension sera raccordé au réseau de chaleur de la ZAC.
Horaires : 8h00-> 12h00 14h00 ->19h00 du lundi au samedi Flux de camions : 1 ou 2 rotations par jour Nombre d'employés : 70

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Extension de l'atelier : 1 773 m ² - Espace livraisons : 183 m ² - Extension concession automobile : 424 m ² - Auvent camion : 228 m ² - Parkings (avec panneaux photovoltaïques) : 6 465 m ² (3 318 m ²)	(12 391, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Belfort, approuve par deliberation en date du 10 fevrier 2021 Secteur UEb, a l'est de la ville

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Cette présente demande fait l'objet d'une modification du projet, comme suit : Avant : Le site accueille une concession automobile Citroen / MG / Peugeot existante avec atelier de mécanique et carrosserie, au sein du garage NEDEY, Rue Xavier BICHAT, au sein du Parc d'activités des Hauts de Belfort, au sein de la commune de Belfort. L'emprise totale du terrain est de 22 659 m² (10 937 m² pour la parcelle principale concernée par le CBS). L'emprise au sol bâtie existante est de 4 347 m². Après : Le présent projet consiste à l'extension d'une concession automobile, de l'espace livraison, d'un auvent camion pour stationner les camions et d'un atelier de mécanique, et de l'extension de parkings avec panneaux photovoltaïques. Le bâtiment se situe dans rue Xavier Bichet à Belfort, sur les parcelles numéros 150 et 194 de la

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non (il est toutefois important de noter que la ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 0,2 kilomètres du projet.)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune couverte par un PPRI qui est prescrit et approuve. Cependant, le projet n'est pas delimité par celui-ci.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Oui, le projet se situe à proximité de sites industriels pollués, au sein du Parc d'activités des Hauts de Belfort.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Oui, le projet se situe à proximité de sites industriels pollués, au sein du Parc d'activités des Hauts de Belfort.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet ne genere pas de prelevements d'eau particuliers. L'alimentation en eau potable est assuree par raccordement au reseau AEP existant sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de modification notable des masses d'eaux souterraines. Les eaux pluviales sont gerees par infiltration via deux zones infiltrantes sous voirie (60m3 et 285 m3), ce qui favorise la recharge de le nappe superficielle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est deficitaire en materiaux (apports necessaires pour les fondations, la voirie et les remblais).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les materiaux proviendront de carrieres ou centres agrees. Aucune exploitation de ressources naturelles du site n'est prevue.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au reseau d'assainissement collectif et conforme au reglement d'assainissement (eaux usees assimilees a des eaux domestiques).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non, les deux parcelles se situent en zone UEb, selon le PLU de Belfort.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet entraine une augmentation significative de la capacite de stationnement (de 80 a 328 places) et de la surface accessible au public (de 1 948 m ² a 2 555 m ²), ce qui implique une augmentation du trafic de vehicules legers et de livraisons. Les donnees de trafic avant/apres sont a fournir par le maitre d'ouvrage.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les vehicules pourront etre sources de bruit mais de facon raisonnables et uniquement entre 8h et 19h, du lundi au samedi.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmospheriques sont limites a ceux lies au trafic automobile des clients et des livraisons, ainsi qu'aux operations d'entretien mecanique (gaz d'echappement lors des essais moteur). L'atelier est equipe d'une ventilation mecanique adaptee. Le raccordement au reseau de chaleur de la ZAC evite l'installation d'une chaudiere individuelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Oui, dans les eaux pluviales et eaux usees. Les EPV sont traitees par deux zones infiltrantes sous voirie (60 m ³ + 285 m ³) avant infiltration dans le sol.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les EU sont rejetees au reseau EU existant. Les eaux de l'aire de lavage font l'objet d'un pretraitement (separateur a hydrocarbures) avant rejet au reseau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'activité de mécanique et carrosserie génère des effluents spécifiques (huiles de vidange, liquides de freins, solvants de peinture). Ces effluents sont collectés séparément et éliminés par des filières agréées conformément à la réglementation en vigueur. Le projet n'est pas classé ICPE.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier : déchets inertes (béton, terres), déchets non dangereux (emballages, bois), déchets dangereux (résidus de peinture, solvants). Ces déchets seront gérés conformément à la réglementation via des bennes et filières de traitement adaptées. En phase exploitation : déchets liés à l'activité mécanique (pneus usagés, pièces métalliques, huiles usagées, batteries) pris en charge dans les filières REP spécifiques à la
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune evaluation des incidences sur l'environnement n'est requise au titre d'autres legislations.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Gestion des eaux pluviales : mise en place de deux bassins d'infiltration sous voirie (60 m³ + 285 m³) limitant le ruissellement. Les parkings sont réalisés en enrobes drainants (coefficient 0,3 dans le calcul CBS). Gestion des effluents dangereux : collecte séparée des huiles usagées, liquides de freins et produits de carrosserie, élimination par prestataires agréés. Energie renouvelable : installation de 3 318 m² de panneaux photovoltaïques sur ombrières de parking, réduisant l'impact carbone de l'exploitation. Chauffage : raccordement au réseau de chaleur urbain de la ZAC - pas de chaudière à combustible fossile. Paysage et biodiversité : maintien et création d'espaces verts (2 819 m² pleine terre, plantation d'arbustes en limite de voirie). CBS atteint à 23 % (exigence : 20 %). Phase travaux : tri et évacuation des déchets de chantier vers filières agréées, limitation des nuisances (horaires de chantier, bache, nettoyage des accès), maintien de la continuité d'activité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est réalisé sur deux parcelles n° 150 et 194 de la section CM. Il consiste à l'extension de l'atelier et de la concession automobile, pour une surface de 2 380 m². L'emprise au sol est de 6 936 m² pour un terrain de 22 659 m² soit un coefficient d'emprise de 30,6%. Le site sera implanté dans une zone UEb qui a une vocation économique et productive dominante, qui plus est, fait partie du Parc d'activités des Hauts de Belfort, au sein de la ville de Belfort. Les parcelles ne sont concernées par aucun zonage de protection du patrimoine naturel, architectural, archéologique ou paysager. Aucune zone humide n'est suspectée au droit de la parcelle. Le site n'est pas concerné par des risques naturels. Compte-tenu des caractéristiques du projet, de sa localisation ainsi que des mesures mises en place, les enjeux ne justifient pas

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LEVIEUX

Prénom Margaux

Qualité du signataire Ingenieure environnement reglementaire

À Suce-sur-Erdre

Fait le 20-05-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)